



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Defense : personnel

Question écrite n° 13917

#### Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de la defense sur la reforme des statuts des cadres techniques de l'armement. En effet, il lui demande s'il est dans ses intentions de creer un niveau intermediaire de formation des cadres techniques, niveau reclame par la majorite des personnels concernes. Cette formation permettrait en effet de creer le maillon manquant entre les ingenieurs et les techniciens superieurs.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La reforme des corps civils d'encadrement technique du ministere de la defense s'inscrit dans le cadre du necessaire relevement du niveau general des qualifications et de leur indispensable adaptation aux missions industrielles du ministere de la defense pour faire face a l'acceleration de l'evolution des technologies. Cette reforme consiste pour les techniciens d'etudes et de fabrications (TEF) a regrouper les cinq corps actuels en deux corps de techniciens superieurs d'etudes et de fabrications (TSEF) recrutes au niveau BAC + 2 et dont le deroulement de carriere sera ameliore par l'instauration d'une carriere lineaire et un « repyramidage » des trois grades. S'agissant des ingenieurs techniciens d'etudes et de fabrications (ITEF), la creation de ce corps, en 1976, avait ete motivee autant par le souci d'offrir aux meilleurs des TEF une carriere plus favorable que par un besoin affirme d'emplois de niveau intermediaire entre les ingenieurs et les techniciens. Les exigences de l'encadrement des etablissements industriels de la defense, dont la situation en la matiere s'avere tant quantitativement que qualitativement moins favorable que celles des branches comparables de l'industrie, justifient aujourd'hui que soit substitue au corps des ITEF un corps de promotion interne, tel qu'il en existe dans l'industrie privee, exerçant des fonctions d'ingenieur a part entiere. La creation du corps des ingenieurs d'etudes et de fabrications (IEF) repond a cet objectif. Ce corps, dont le niveau de recrutement externe se situera a BAC + 3, sera toutefois essentiellement un corps de debouche pour les TSEF qui pourront y acceder, apres huit ans de pratique professionnelle, par voie de concours interne ouvert pour 65 p 100 a 75 p 100 des postes a pourvoir. Ce corps dans lequel seraient integres tous les ITEF en fonctions, beneficiera des sa creation d'une amelioration indiciaire de 30 points majores au sommet. Enfin, pour l'un et l'autre de ces deux corps, un effort important de formation est prevu puisque aussi bien les TSEF que les IEF recevront durant leur stage une formation d'adaptation a l'emploi d'une duree correspondant a une annee scolaire pour les techniciens et d'une duree d'un an pour les ingenieurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Remy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13917

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juin 1989, page 2499